





Laura LEDUC, SBEP, PT

DREAL Bourgogne-Franche-Comté

29 avril 2018

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Bourgogne-Franche-Comté

[www.bourgogne-franche-comte.com/dreal](http://www.bourgogne-franche-comte.com/dreal)



















- Indépendance : le commissaire enquêteur peut solliciter le service coordonnateur pour des précisions sur la procédure cf. R.123-16 du code de l'environnement. Les échanges ne doivent pas porter sur l'impact du projet, lequel est apprécié au travers de la décision finale.





ites défiler la page pour afficher plus de détails







